

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LOIRE-SUR-RHÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy MARTINET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de suffrage exprimés : 19  
Nombre de membres absents : 8  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0 (ne représente pas un suffrage exprimé)

Présents : Guy MARTINET, Delphine SERVANT, Michel DOUARD, Marie-Claude CIZERON, Pascal GALAMAND, Gilbert CHAVAS, Guillaume CHRISTOPHLE, Nathalie JOURNOUD, Gérard MAHINC, Dominique BENEY, Bérangère BONY, Grégoire COTE, Laurence PERRIN, Guillaume RIBEIRO, Maria BENHABROU.

Absents : Matthias JOURNOUD, Sandrine ROUSSET, Anne-Marie SANCHEZ.

Excusé(e)s : Solange SORON.

Excusé(e)s donnant pouvoir : Marie-Cécile De SANTA (pouvoir Dominique BENEY), Hélène BELIN (pouvoir Michel DOUARD), Marc LECONTE (pouvoir Guy MARTINET), Stéphane GALAMAND (pouvoir Maria BENHABROU).

Secrétaire élue : Nathalie JOURNOUD.

Date de convocation : Vendredi 5 avril 2024.

Date d'affichage de la liste des délibérations : Mercredi 17 avril 2024.

### Délibération n°20240410-11

#### **Objet : Demande de subvention à la DRAC pour l'aménagement de la Bibliothèque municipale**

Monsieur Guillaume CHRISTOPHLE, Conseiller délégué, expose que la Bibliothèque municipale a fait l'objet d'un récent agrandissement. Il est souhaité profiter de cette nouvelle configuration pour réaménager l'ensemble de la bibliothèque municipale, afin de pouvoir développer de nouvelles activités, de favoriser la lecture sur place, d'accueillir dans de meilleures conditions le jeune public, etc. Le coût global de cette opération est estimé à 80 000 € HT.

Considérant que l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions, destinées à contribuer au financement de projets, tels que l'équipement et l'aménagement des Bibliothèques,

La Commune souhaite demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui assure l'instruction de ces dossiers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**SOLLICITE** une aide de l'Etat pour le financement du réaménagement intérieur de la Bibliothèque municipale de Loire-sur-Rhône,

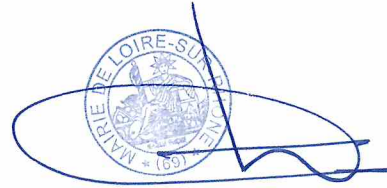
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Nathalie JOURNOUD**  
Secrétaire de séance



**Guy MARTINET**  
Maire de LOIRE-SUR-RHÔNE



*Monsieur le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.